



**PROCES-VERBAL  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt six, le 18 février à 19H30, le Comité syndical du syndicat TRI-ACTION s'est réuni publiquement dans les bureaux du Syndicat, ZI rue de Pierrelaye à Bessancourt, sous la présidence de Jean-Charles RAMBOUR, Le Président.

Date de convocation : **12/02/2026**

Membres en exercice **18**

Membres titulaires présents **10**

Membres suppléants présents **0**

Nombre de procurations **1**

Membres excusés **7**

**PRESENTS** : Jean-Charles RAMBOUR, Alexandre DOHY, Martine BERNARD, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle CHOCHON-LAMBERT, Philippe BARAT, Patrick PLANCHE, Pascal DERCHE, Régis BRASSEUR, Philippe ARES.

**ABSENTS REPRESENTES** :

**PROCURATIONS** : Hubert MARCHAIS pouvoir à Alexandre DOHY.

**EXCUSES** : Monique BAQUIN, Estelle CABARET, Claude CAUET, Florent BEAULIEU, Carole FAIDHERBE, Julien MAESTRONI, Jean-Christophe POULET.

**A été nommé(e) secrétaire** : Patrick PLANCHE.

**N° 2026-01**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2026**

*Laurent MALLARD, directeur général des services du syndicat, présente le document budgétaire. Le Président souligne l'importance de ce débat comme réunion la plus importante de l'année pour les élus. Le travail préparatoire est salué comme cohérent et de qualité.*

**Évolution de la population et des tonnages**

*Évolution des tonnages d'ordures ménagères :*

*Les tonnages d'ordures ménagères sont en baisse constante depuis 2021, passant de **272 kg/habitant/an** à **230 kg/habitant/an** en 2025. Cette réduction représente une économie de **141 000 €** pour le syndicat.*

*Analyse des caractérisations :*

*Malgré cette baisse, les caractérisations révèlent encore des marges de progression importantes :*

- **13 000 tonnes de biodégradables** (soit 31% des ordures ménagères),
- **7 000 tonnes d'emballages** (plastique, métal, carton, etc.),
- **1 700 tonnes de textiles.**

Facteurs explicatifs :

Cette baisse est attribuée à plusieurs facteurs :

- L'extension des consignes de tri, permettant de mieux recycler les déchets,
- L'effet crise/inflation, incitant les ménages à réduire leurs consommations,
- Les politiques de prévention mises en place par le syndicat.

Perspectives d'amélioration :

Le syndicat vise à poursuivre cette dynamique en renforçant les actions de prévention et de sensibilisation, ainsi qu'en optimisant les dispositifs de collecte sélective pour réduire encore davantage les tonnages d'ordures ménagères.

**Fiscalité nationale et TGAP**

Une nouvelle trajectoire de hausse de la TGAP est prévue entre 2025 et 2030. Cette augmentation sera compensée en 2026 par un ajustement de la TVA à 5,5% pour toutes les activités (au lieu de 10% pour certaines).

Définition et objectifs :

La TGAP est une taxe environnementale française visant à inciter les acteurs économiques à réduire leur production de déchets et à favoriser le recyclage. Elle s'applique aux activités polluantes, notamment la mise en décharge et l'incinération des déchets.

Impact pour le syndicat :

Pour le syndicat, cette hausse représente un défi budgétaire. Nous avons actuellement deux taux de TVA. Un taux de TVA à 5,5 % pour tous les flux triés (déchets verts, biodéchets, recyclables par exemple), et un taux de 10 % pour les activités non triées. Cependant, cette hausse serait compensée en 2026 par un ajustement de la TVA en passant tout à 5.5%. Cela permet d'atténuer l'impact financier sur les communes et les usagers.

Action du syndicat :

Le syndicat a participé à une action collective avec le SICTOM et l'Association des Maires de France (AMF) pour contester ces évolutions et défendre les intérêts des collectivités locales. L'objectif est de garantir que les hausses de la TGAP soient accompagnées de mesures de soutien pour les territoires.

Stratégies d'adaptation :

Pour faire face à cette hausse, le syndicat mise sur :

- L'optimisation des coûts de traitement des déchets.
- Le développement de la prévention et du recyclage pour réduire les tonnages soumis à la TGAP.
- La recherche de subventions et de financements externes pour accompagner les projets de modernisation des infrastructures.

**Prix de collecte et indices**

L'indice GNV s'est stabilisé à 173 après une flambée à 426 en septembre 2022 (base 109 en début de marché). Les prévisions 2026 reprennent celles de 2025 avec un ajustement à la baisse sur les biodéchets. L'évolution moyenne des prix de collecte en 2025 est de 3,99%.

Collecte sélective :

Les tonnages de collecte sélective atteignent **6 640 tonnes en 2025**, se rapprochant des objectifs fixés à **6 700-6 800 tonnes**. Le taux de refus de tri a baissé à **27 %**, représentant un coût annuel de **761 000 €**. Le changement d'exutoire vers le centre de tri **CYDEC de Paprec** a permis une économie de **300 000 €**, avec un coût passant de **309,54 €/tonne** à **251 €/tonne**.

Solutions pour baisser les refus de tri : Installation de 3 caméras Fichas avec intelligence artificielle financées sur fonds propres. Pression maintenue sur les centres de tri lors des réunions trimestrielles. Amélioration constatée en 2025 avec une baisse sensible du taux.

Encombrants sur rendez-vous :

Les tonnages d'encombrants restent stables, avec un service fonctionnant de manière homogène sur l'ensemble des communes. Le délai maximum pour la collecte est de **15 jours**.

Cette stabilité permet au syndicat de maîtriser les coûts et d'optimiser les ressources allouées à ce service. Le Président insiste sur la nécessité de **promouvoir davantage ce service** auprès des habitants. Une communication renforcée (affiches, réseaux sociaux, bulletins municipaux) permettrait d'informer les usagers sur les modalités de prise de rendez-vous et les avantages de ce dispositif. Cela pourrait contribuer à réduire les dépôts sauvages et à améliorer la satisfaction des habitants.

Malgré l'efficacité du service, une augmentation des **dépôts sauvages** d'encombrants a été constatée. Ces dépôts, souvent réalisés en dehors des créneaux de collecte, génèrent des interventions régulières des services techniques et engendrent des coûts supplémentaires pour les communes. Ils posent également des problèmes environnementaux et esthétiques.

Pour lutter contre les dépôts sauvages, le Président recommande l'installation de **caméras assermentées**, subventionnées à hauteur de 70% par la région. Ces caméras permettent d'établir des **mandats administratifs** pour sanctionner les contrevenants.

Déchets verts :

En 2025, **5 700 tonnes** de déchets verts ont été collectées, une année considérée comme moyenne avec des tonnages légèrement inférieurs aux prévisions. L'utilisation de bacs à trous ventilés a permis une réduction des tonnages grâce à l'évaporation de l'eau. L'évolution des prix a été contenue. Ce système initialement critiqué est maintenant plébiscité.

**Déchetterie et filières REP :**

La fréquentation de la déchetterie a baissé, avec **9 275 tonnes** collectées en 2025 contre **10 400 tonnes** en 2024. Les tonnages vers les filières **REP (Responsabilité Élargie du Producteur)** restent constants, améliorant le taux de recyclage.

Des retards importants de paiement sont constatés sur Valobat (attente de 2 ans de subventions) et Déclaréo, malgré des rattachements comptables effectués. Certains éco-organismes rencontrent des difficultés financières, ce qui entraîne des retards dans le versement des subventions aux collectivités. Le syndicat doit anticiper ces retards dans ses prévisions budgétaires. Le syndicat a sécurisé ses relations avec les éco-organismes en contractualisant tôt pour les années 2024-2026, garantissant ainsi des montants stables malgré les aléas.

Sensibilisation des usagers :

Le succès des filières REP dépend également de la participation des citoyens. Le syndicat mène des campagnes de sensibilisation pour encourager le tri et le dépôt des déchets dans les points de collecte appropriés.

Évolution réglementaire :

Les filières REP sont en constante évolution, avec l'ajout de nouvelles catégories de produits (exemple : les jouets, les articles de sport, etc.). Le syndicat travaille en étroite collaboration avec l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) pour bénéficier de subventions et d'un accompagnement technique dans la gestion des filières REP.

**Biodéchets et points d'apport volontaire (PAV) :**

En 2025, **34 PAV** ont été installés pour les biodéchets. Le syndicat prévoit l'implantation de 17 PAV supplémentaires.

Problèmes identifiés :

Malgré ces résultats encourageants, des **défauts de conception** ont été constatés sur certains

modèles de PAV. Les problèmes récurrents incluent des pédales bloquant l'ouverture, des serrures défectueuses, des charnières fragiles, et des ressorts inefficaces. Ces défauts semblent liés à des problèmes de conception plutôt qu'à une mauvaise utilisation.

Solutions et perspectives :

Pour remédier à ces problèmes, plusieurs actions sont en cours :

- Test de plusieurs modèles : Le syndicat évalue différents modèles de PAV pour identifier les plus fiables et robustes.
- Demande de révision globale : Un courrier a été adressé aux prestataires pour signaler les défauts et exiger des corrections dans le cadre de la garantie.

Le déploiement des PAV pour les biodéchets s'inscrit dans une démarche globale de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire. Malgré les défis techniques rencontrés, ce dispositif offre des perspectives prometteuses pour améliorer la gestion des déchets organiques et réduire les coûts pour les communes et les usagers.

Le Président se questionne sur l'utilisation d'une partie de l'excédent budgétaire pour distribuer gratuitement des bio-seaux aux foyers engagés dans la démarche de tri des biodéchets. Cette initiative vise à sensibiliser les usagers et à améliorer la qualité du tri, tout en réduisant les coûts liés à la gestion des déchets. Les bio-seaux permettront aux habitants de collecter plus facilement leurs déchets organiques, favorisant ainsi leur dépôt dans les Points d'Apport Volontaire (PAV) ou leur compostage à domicile.

**Bornes enterrées et maintenance**

Le Président recommande le rétrofit des bornes TEMACO de plus de 12 ans (environ 8 000 euros/borne). Cette solution permet de conserver le génie civil et d'installer une technologie moderne plus robuste.

Les avantages de cette solution sont multiples :

- Réduction des coûts de maintenance à long terme grâce à des matériaux plus résistants.
- Diminution des actes de vandalisme grâce à une conception plus robuste.
- Préservation des infrastructures souterraines, évitant des travaux lourds et coûteux.
- Modernisation des équipements pour une meilleure expérience utilisateur.

Pour prioriser les interventions, les services du syndicat finalisent un tableau Excel récapitulant les interventions borne par borne.

Frédéric Bardaille, directeur adjoint du syndicat, ajoute que la maintenance curative réalisée au fil de l'eau a permis de renouveler les composants essentiels dès l'apparition de pannes. Par conséquent, un rétrofit complet n'est plus techniquement justifié. Concernant les trappes latérales, bien que le problème soit identifié, le coût d'une réparation (300 €) reste sans commune mesure avec l'investissement d'un rétrofit (10 000 €). Il nous semble donc plus efficient de privilégier des interventions ciblées afin d'ajuster la dépense au besoin réelle.

Il appartient à chaque commune de se prononcer, au regard des précisions fournies, sur ses besoins respectifs avant l'échéance du 24 février.

**Frais de personnel et frais généraux (fonctionnements et investissements)**

Augmentation prévisionnelle de 2,4% tenant compte des avancements d'échelon et de grade. Les investissements incluent un véhicule 20m<sup>3</sup> avec hayon (50 000 euros) pour une éventuelle régie de distribution de bacs, une voiture (30 000 euros), une borne électrique et 120 000 euros pour le projet recyclerie. Une étude sur les batteries est envisagée avec financement du SDEVO à 20%.

**Résultat budgétaire et excédent**

Montant de l'excédent : 2,5 millions d'euros, soit environ **17 % du budget** du syndicat.

Origines de l'excédent :

Baisse des tonnages d'ordures ménagères : Réduction de 272 kg/habitant/an en 2021 à 230 kg/habitant/an en 2025, générant une économie de **141 000 euros**.

Économie sur le centre de tri : Changement d'exutoire vers le centre de tri **CYDEC de Paprec**, permettant une économie de **300 000 euros** (coût passant de 1 025 euros/tonne à 251 euros/tonne).

Arrêt de la dotation en sacs papier : Économie supplémentaire de **400 000 euros**.

Stabilisation des coûts : Notamment sur les prix de collecte et les indices, comme l'indice GNV qui s'est stabilisé à 173 après une flambée en 2022.

Le Président propose de viser un excédent de **10 %**, considéré comme une politique de bon père de famille. Cela permettrait de concilier prudence budgétaire et capacité d'investissement pour les projets futurs.

Conformément à la loi qui impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant ainsi la première étape du cycle budgétaire,

Conformément à la loi NOTRé, adoptée le 7 août 2015, apportant des obligations supplémentaires pour la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et à son article 107 qui a modifié les articles L. 2312-1 et L.5211-36 du CGCT relatif au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB),

Vu le Rapport sur les Orientation Budgétaire,

Entendu l'exposé de Monsieur RAMBOUR, Le Président et sur sa proposition,

LE COMITE SYNDICAL

**PREND ACTE** des orientations budgétaires 2026 pour le Budget Principal du syndicat ci annexé.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

- Le Président annonce le retrait du PV du comité de décembre de l'ordre du jour en raison de désaccords sur son contenu. Un compromis sera recherché avec la secrétaire de séance pour le prochain comité.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président a levé la séance.**

\*\*\*\*\*

Signature de l'Autorité territoriale,  
Monsieur Jean-Charles RAMBOUR, le Président du syndicat Tri-Action

Signature du secrétaire de séance,  
Monsieur Patrick PLANCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Planche', written over the printed name of the secretary.